



CHARTRE D'ENGAGEMENT - MARQUE DE TERRITOIRE LES TOQUÉS DU LOCAL

Le / / 20

Soussignés (Nom, prénom) :

Exploitation / Etablissement :

ci-après désignés « bénéficiaires »,

s'engagent vis-à-vis de Valence Romans Agglo à respecter cette charte afin de pouvoir bénéficier gratuitement des outils de communication de la marque de territoire Les Toqués du Local.

PRÉAMBULE

Conviée chaque jour dans nos assiettes, l'alimentation fait partie de notre quotidien. Notre territoire regorge de producteurs, de produits du terroir remarquables. Et en cuisine, les chefs de talents ne manquent pas. Indéniablement, agriculture et alimentation sont une carte maîtresse du territoire.

L'Agglo pilote, avec une cinquantaine de partenaires, d'acteurs locaux un Projet Agricole et Alimentaire Durable de Territoire (PAADT). Ce projet, reconnu par le Ministère de l'agriculture, s'est encore enrichi avec la trajectoire collective Afterres 2050.

Objectifs : accélérer la transition agro-écologique, accompagner et faciliter une relocalisation alimentaire et permettre à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité.

Un scénario collectif et durable pour permettre à l'agriculture du territoire de répondre aux défis alimentaires, environnementaux et climatiques.

Dans ce cadre et en collaboration avec le monde agricole, acteurs économiques et consommateurs, l'Agglo propose aujourd'hui la création d'une marque alimentaire de territoire : **TOQUÉ DU LOCAL**.

ARTICLE 1 • OBJET DE LA CHARTRE

Promouvoir les produits et producteurs locaux et les circuits courts, les saveurs et activités du terroir

- ➔ Favoriser le développement de l'offre en produits locaux et bio-locaux, tant pour les consommateurs locaux que les touristes
- ➔ Faire connaître la diversité et la qualité des produits locaux, les savoirs-faire
- ➔ Consolider la structuration des filières courtes, rémunératrices et durables

Cette charte définit le cadre d'usage des outils créés et mis à disposition gratuitement des professionnels du territoire de l'Agglo.



ARTICLE 2 • ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

- S'engager en faveur des circuits courts et à la promotion des produits et producteurs locaux, des saveurs et activités du terroir
- S'inscrire dans la démarche territoriale et multiacteurs dans le Projet Agricole et Alimentaire Durable de Territoire
- Valoriser la démarche, les produits et les fermes dont sont issus les produits :
 - Via les outils de communication de l'établissement
 - Via des outils que l'Agglo pourra mettre à disposition
- Compléter la fiche de renseignement et accepter d'actualiser ces informations une fois par an à l'occasion de la campagne d'actualisation de l'Agglo, qui pourra demander des pièces justificatives à tout moment. Les contrôles restant gérés par la DDPP dans le cadre de ses missions habituelles.

ARTICLE 3 • ENGAGEMENTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

- Accompagner les producteurs, professionnels de la restauration, revendeurs pour faciliter l'introduction de produits locaux en circuit court : animations collectives ou accompagnement individuel sur demande.
- Mettre à disposition gratuitement des outils de mise en valeur des initiatives tournées vers les produits et activités du terroir : carte géolocalisée, outils matériels sur site...et une communication régulière de votre engagement via ses vecteurs de communication : journal de l'Agglo, réseaux internet, communes, évènementiels ...
- Animer la dynamique locale dans une marque alimentaire de territoire « Toqué du local » avec la fourniture d'un kit de communication personnalisé gratuit (affiches, signalétiques, stickers,...)
- Respecter la confidentialité des données transmises qui ne seront jamais utilisées à d'autres fins que d'illustration des objectifs de la présente Charte (traitement statistique pour création d'indicateurs généraux)

ARTICLE 4 • CONDITIONS D'ACCES A LA MARQUE DE TERRITOIRE

**Définition produits locaux : production/ transformation en Drôme Ardèche Isère et l'ensemble de la Région AURA pour les produits carnés.*

Vous êtes	Critères éligibilités
Producteur	Vente en circuit court de proximité (vente à la ferme, marchés, magasins producteurs, panier AMAP...)
Restaurant, Foodtruck, Traiteur, Brasseur	Minimum 50 % de produits locaux* à la vente ou à la carte
Revendeur de produits locaux / magasins	Minimum 50 % de produits locaux* OU Minimum 30 % de produits locaux ET 20 % de produits en bio
Professionnel de la restauration collective	Minimum 50% de produits durables dont 20% en bio

ARTICLE 5 • AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'INFORMATIONS ET PHOTOGRAPHIES

Les bénéficiaires autorisent Valence Romans Agglo à utiliser, à des fins de communication et de mise en valeur, dans le cadre de l'édition d'un guide des circuits courts, les informations et photographies concernant mon exploitation / établissement et moi-même (hors données indicateurs).

ENGAGEMENT

Après avoir pris connaissance de la Charte et de ses ambitions

Je soussigné M. / Mme

.....
.....

Gestionnaire de l'exploitation / établissement

.....
.....

Situé

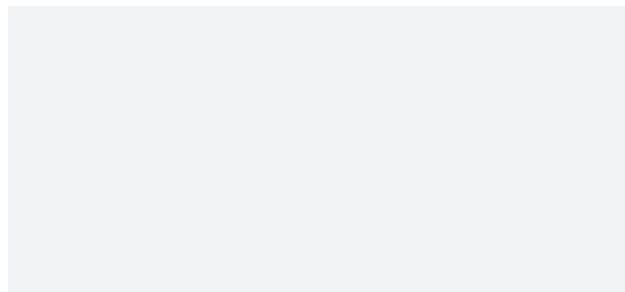
.....
.....

- ➔ Certifie l'exactitude des informations fournies dans la fiche de renseignement (annexée à la charte) et le fait de remplir les conditions relevant de ma catégorie
- ➔ M'engage à informer l'Agglo dans les meilleurs délais de tout changement de situation pour actualiser mes données ou me retirer de ce référencement si je ne remplis plus les conditions suscitées.
- ➔ J'accepte également d'être informé(e) et recevoir les actions et actualités de l'Agglo ou ses partenaires, en lien avec le Projet Agricole et Alimentaire de Territoire, par mail.

Fait le / / 20

à

Cachet de l'exploitation / établissement (si possible)



Signature :

